

Interview de Daniel Dubois par le journal « Action agricole »

Question 1 : On vous a vu très présent sur cette loi au Sénat ; quelles ont été vos motivations ?

La Somme est un Département qui a des agriculteurs bien formés, performants, très motivés et dynamiques. Le Département est présent dans tous les domaines agricoles : blé, lait, légumes etc... et est confronté à une crise des revenus, aucune profession travaille sans salaire. Mon canton, celui d'Ailly le Haut Clocher, est le 2^{ème} canton producteur de lait de la Somme. Nos producteurs, au pic de la crise du lait, n'arrivaient plus à vivre de leur travail. J'ai fait des études au Paraclet et j'ai failli m'installer en tant qu'agriculteur. De plus, j'ai toujours défendu la ruralité qui n'est pas qu'un simple ensemble de beaux paysages mais constitue un lieu de vie à part entière. La ruralité est complémentaire : pas de ruralité sans agriculture.

En plus des revenus, c'est une véritable crise de compétitivité que connaît notre agriculture :

- nos exportations ont diminué de 20 % en 2009
- notre coût du travail agricole est presque le double de celui de l'Allemagne
- et, alors que les prix agricoles ont baissé de 11 % entre 2007 et 2009, les consommateurs n'en ont pas vu la couleur.

Sa 2^{ème} place mondiale est menacée : prise de conscience de la problématique.

Question 2 : Sur quels points avez-vous le plus agi et pourquoi ?

Méthaniseur

Amendement adopté en Commission : une valeur ajoutée que peut trouver l'agriculteur dans l'énergie. Investissements lourds à supporter individuellement, ainsi mon amendement offre-t-il la possibilité d'une **exploitation collective** d'un même méthaniseur dès lors que la production de chaleur qui en émane soit issue pour au moins 50% de matières provenant d'une ou plusieurs exploitations agricoles.

Compétitivité

J'ai principalement agi sur le titre 2 du projet de loi : la compétitivité qui est le nerf de la guerre :

1) Nous avons une agriculture exportatrice , face à un enjeu mondial : nourrir la population sans cesse grandissante à un prix adapté et face à un enjeu alimentaire qui repose sur une production agricole de qualité.

2) Compétitivité et organisation des filières comme élément important pour que l'agriculteur puisse mieux peser dans la négociation du prix de vente. Le contrat est un bon outil dès lors qu'il ne se transforme pas en lutte du pot de fer contre le pot de terre. La compétitivité s'appuie en particulier sur les contraintes qui doivent être appliquées dans les mêmes conditions au niveau européen. Pour éviter que les relations du pot de terre contre le pot de fer ne se fassent au détriment des agriculteurs, j'ai souhaité qu'un **médiateur neutre** puisse intervenir en cours de contrat afin que les négociations restent équilibrées et que chacun puisse s'y retrouver.

3) Que l'Observatoire des marges et des prix fonctionne correctement. Aujourd'hui c'est une boîte noire : les centrales d'achats préfèrent payer une amende dérisoire (2250 euros) plutôt que donner les informations sur les éléments constitutifs des marges. Que ceux qui ne jouent pas le jeu, soient nommément désignés et connus pour que les agriculteurs puissent intervenir et que les consommateurs soient aussi informés pour qu'une juste rétribution des prix à la production s'installe. *Amendement adopté*

4) amendement non repris sur l'Observatoire des distorsions de concurrence. Afin qu'il fasse un rapport par an au parlement sur les distorsions au niveau des pays européens mais aussi un constat des normes « franco-françaises » qui plombent notre agriculture.

Question 3 : Comment jugez-vous la loi après son adoption au Sénat ?

Lecture 1 du 18 au 25 mai

Le projet de loi apporte une partie des réponses. Elles ne sont pas suffisantes. C'est un élément du puzzle. Les négociations bruxelloises restent déterminantes et , au niveau de l'OMC, nos représentants devront rester fermes dans la négociation agricole afin que l'Europe ne soit pas perdante. Face à une crise des finances publiques, la seule façon de redonner de l'oxygène à notre économie en général, et aux producteurs agricoles en particulier, est de desserrer ce carcan réglementaire, normatif imposé à nos agriculteurs et faire en sorte que notre administration soit un soutien de ceux-ci et non un contrôleur tatillon de la réglementation.

En conclusion

2 sujets me tiennent à cœur et qui n'ont pas été adoptés par le Sénat :

1) Oxygène pour nos agriculteurs

Pour un seul observatoire de la compétitivité qui, chaque année, fait un rapport pour alléger les contraintes et redonne de l'oxygène à l'initiative pour créer, produire et mieux vivre ce noble métier.

2) Soutenir les jeunes agriculteurs

Pour une équité de traitement de tous les agriculteurs face à la gestion des cumuls et pour que nos jeunes agriculteurs puissent continuer à s'installer, faute de quoi, nous rencontrerons un problème de renouvellement des générations comme dans beaucoup d'autres domaines.

Transmission des amendements non votés, effectuée auprès des députés du Nouveau Centre.